



Thônex

Dossier du président
Séance du 14 février 2023

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Pascal Uehlinger
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Richard Stark

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline

Raiola Laurence
Mancini Françoise
Moro Virginie
Munier Alexandra

Messieurs

Avigdor Daniel
Bachmann Dimitri
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen

Loureiro Daniel
Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ventouras Thierry
Wünsche Florian

Excusé(e)s :

Madame Peillonnex Chloé
MM. Piguet Frédéric



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022
2. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de représentant·e au Fonds d'Art
3. Communications du bureau du Conseil municipal
4. Communications du Conseil administratif
5. Rapports des commissions
6. Demande d'un crédit de CHF 2'500'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle no 5659 de la commune de Thônex sise chemin du Bois-des-Arts 48, liée à la prochaine mise aux enchères de ce bien-fonds
7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour des travaux de rénovation de maintenance et d'amélioration de la piscine de Thônex
8. Demande d'un crédit de CHF 294'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour le bâtiment Edouard-Olivet 10-16
9. Demande d'un crédit de CHF 1'000'000.- destiné à subventionner le Bioparc à Thônex
10. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la réfection du préau de l'école Adrien-Jeandin
11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- pour le contrôle de la conformité des normes de sécurité des bâtiments communaux
12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- pour financer la réalisation de la Fête de la Musique
13. Règlement relatif à l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex
14. Propositions du Conseil administratif
15. Questions écrites
16. Propositions individuelles



Le Président ouvre la séance à 20h03 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence du Conseil administratif. Mme Peillonnex et M. Piguet sont excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022

En l'absence de remarques, le Président soumet l'approbation du procès-verbal au vote.

➤ **Par 20 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 22 novembre 2022 est approuvé.**

2. Nomination d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de représentant·e au Fonds d'Art

Le Président fait procéder à une élection selon les articles 56 à 65 du règlement.

Il indique que les candidats sont au nombre de trois. Le Centre Verts'libéraux propose M. Peyraud, l'Alternative M. Ventouras et le PLR M. Boux de Casson.

M. Calame fait la demande d'un vote au bulletin secret. En outre, il estime que la candidature n'est pas de nature politique mais vise à trouver la meilleure personne pour apporter une aide au fonds de par sa disponibilité et ses connaissances personnelles. Il souhaite donc que les candidats fassent une brève présentation de leurs compétences et motivations.

M. Boux de Casson introduit sa candidature en évoquant une pièce de théâtre intitulée « L'Art » dans laquelle un tableau blanc est acheté et suscite la controverse. La pièce soulève la question de savoir comment l'art est jugé.

M. Boux de Casson fait aussi une comparaison avec l'art culinaire, en avançant qu'il est capable de juger un plat même s'il ne connaît pas les ingrédients qui le composent. En ce sens, ce n'est pas parce que l'on a une connaissance de l'art que l'on est capable de juger une œuvre. **M. Boux de Casson** estime que c'est l'esthétique qui est jugée, et il pense qu'il n'y a pas besoin d'avoir fait des études poussées pour apprécier l'art.

M. Peyraux présente sa candidature en mettant en avant une longue expérience dans le domaine artistique. Il a organisé des manifestations (salons, expositions etc.) et a travaillé dans les médias. Il bénéficie ainsi d'un bon réseau. En outre, étant indépendant, il peut gérer ses horaires et se rendre disponible pour les besoins du poste. C'est une activité qui lui plairait et à titre personnel, il est artiste lui-même puisqu'il écrit des livres pour son plaisir.



M. Ventouras possède 35 ans d'expérience dans le domaine des arts plastiques notamment, et au sens large également. Il a travaillé pour de nombreux médias et a défendu les arts vivants, entre autres.

M. Ventouras a collaboré 17 ans à la RTS en agrégeant différentes formes d'art pour pouvoir les médiatiser. Il a également défendu des structures internationales de comédiens, d'artistes et de peintres dans 8 pays européens. Il a ainsi une vision assez large des productions artistiques actuelles car il s'agit de son activité quotidienne. Il estime avoir la cohérence et la légitimité pour le poste. En effet, il a fait de sa passion artistique une profession, et évolue en permanence dans ce monde, où il bénéficie d'un réseau local, régional et international.

M. Bachmann arrive à 20h16.

À **M. Nicolet** qui demande pourquoi la commune ne placerait-elle pas un membre par parti, étant donné qu'il y a plusieurs personnes compétentes pour la fonction, **M. da Silva** répond que différentes commissions se sont concertées pour créer ce fonds et l'élément qui est ressorti tôt était la volonté de ne pas trop politiser la structure. En même temps, la débâcle de Trois-Chêne Culture avait démontré la nécessité d'avoir un minimum de personnel politique autour de la table, tout en gardant un droit de regard, de participation et de parole du CM, dont un des critères était l'appartenance à la commission culture. Il ne s'agit cependant pas d'un fonds politisé, **M. da Silva** estime donc que les commissions ont sagement opté pour le nombre de 1 représentant au sein du Fonds d'Art.

Mme Mancini pose la question de savoir si le fait d'être engagé dans le domaine de l'art remet en cause une certaine neutralité, eu égard aux occupations de certains candidats.

Le Président désigne 2 scrutateurs, MM. Loureiro et Thomas, en plus du Secrétaire, qui distribuent et dépouillent les bulletins.

Le Président décrit le déroulement de l'élection. Le 1^{er} tour se fait à la majorité absolue. Si elle n'est pas obtenue, un 2nd tour est immédiatement organisé. L'élection est alors à la majorité relative. Le calcul de la majorité se fait sur les suffrages valables. S'il y a égalité, il faut procéder à un second tour. S'il y a toujours égalité, un tirage au sort prend place.

Le Président annonce les résultats :

- a. Nombre de bulletins distribués
- b. Nombre de bulletins rentrés
- c. Nombre de bulletins valables
- d. Le nombre qui exprime la majorité absolue
- e. La répartition des suffrages entre candidats
- f. Annonce du résultat final



Si aucune contestation n'est soulevée, les bulletins sont détruits.

M. Uehlinger arrive à 20h23.

1^{er} tour

Le Président annonce que 24 bulletins ont été distribués. La majorité absolue n'a pas été atteinte, à savoir qu'il y a 7 voix pour M. Ventouras, 7 pour M. Boux de Casson et 8 pour M. Peyraux, avec un bulletin blanc et un bulletin portant le nom de M. Stark, qui n'est pas candidat.

2^e tour

M. Peyraux obtient 8 voix, M. Ventouras 7 voix et M. Boux de Casson 9 voix. M. Boux de Casson est élu à la majorité relative.

M. Stark, Président donne la parole à M. Bickel pour lecture de la délibération

Nomination

d'un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de représentant·e au Fonds d'Art

- Vu la décision de nommer un·e conseiller·ère municipal·e à la fonction de représentant·e au Fonds d'Art lors de la séance culture, loisirs, jumelage du 19 janvier 2023 ;
- Attendu qu'il convient de procéder à cette nomination lors de ce conseil municipal ;

le Conseil Municipal

décide

par 9 voix pour, soit à la majorité relative,

- De nommer M. Boux de Casson, conseiller municipal, à la fonction de représentant au Fonds d'Art.

3. Communications du bureau du Conseil municipal

Le Président informe, que suite à la séance de la commission des finances du 8 décembre 2022, le bureau du Conseil municipal a édicté une directive interne au CM pour la gestion en cas d'absence de la présidence lors des commissions et pour le fonctionnement des séances de commissions réunies. Le document a été déposé auprès des commissaires. Les représentants au bureau et le président de la commission des finances se tiennent à disposition pour toute question.



4. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire.

4.1.1 Partenariat Antigél

M. da Silva annonce que le partenariat avec Antigél se concrétisera par une soirée spéciale à la piscine, à laquelle il convie les commissaires.

4.1.2 Base de données des bénévoles

M. da Silva mentionne que le Comité des fêtes et la commune ont décidé de créer une base de données unique de bénévoles. La centralisation sera chapeautée par le service de la culture et des manifestations. Elle permettra d'atteindre une meilleure répartition, un meilleur tournus et surtout une meilleure vision des forces vives à disposition.

4.1.3 Chasse aux œufs

La première chasse aux œufs aura lieu le 1^{er} avril prochain, à l'initiative du Comité des fêtes. L'événement est naturellement destiné aux plus jeunes et aura lieu dans le quartier de Belle-Terre, bien que la manifestation ait vocation à être itinérante au fil des ans.

4.1.4 Le Chênois

La nouvelle mouture du journal paraîtra la semaine prochaine. Elle se veut plus lisible, et articulée par thème plutôt que par commune.

4.2.1 Convention Prosenectute

Ladite convention est entrée en vigueur le 1^{er} janvier.

4.2.2 Permanence impôts

La permanence est également ouverte depuis le 1^{er} janvier.

4.2.3 Places centres aérés

Le plan destiné à augmenter le nombre de places en centres aérés durant l'été va faire l'objet d'une communication communale. 140 places ont été créées par l'intermédiaire de plusieurs partenariats entrepris par le service de la cohésion sociale.



4.2.4 Rencontres de la longue vie

Le 16 mars auront lieu les Rencontres de la longue vie, une manifestation qui réunit les acteurs du domaine du troisième âge, des soins aux proches aidants en passant par les acteurs sociaux. Il s'agit d'un honneur pour Thônex d'accueillir cette journée de réflexion et d'ateliers autour de cette thématique, qui est au cœur du programme du service de la cohésion sociale cette année.

4.2.5 Club d'aînés

M. da Silva annonce avec plaisir la création d'un troisième nouveau club d'aînés appelé Jade (Jeunes avec de l'expérience), dont l'assemblée constitutive aura lieu à la fin février.

4.3.1 Cartes CFF

L'Alliance SwissPass a présenté un nouveau modèle calqué sur celui des billets dégriffés pour remplacer les cartes CFF fort appréciées. **M. da Silva** aura l'occasion de revenir dessus en commission.

4.3.2 Voyage du Conseil municipal

En concertation avec le bureau, il a été décidé d'annuler le voyage du Conseil municipal en raison du manque de participants. Les options restantes feront l'objet de discussions lors du prochain bureau.

La parole est donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif.

4.4.1 Pavillon des jardiniers

M. Uehlinger annonce que le Pavillon des jardiniers a été mis en fonction. Les travaux sont terminés, à l'exception de quelques aménagements extérieurs. Une visite est envisagée lors de la prochaine commission travaux et bâtiments, avec la séance prévue dans la salle de la Fondation du logement avoisinante.

4.4.2 Abribus

Le filtre protecteur prévu a posé problème étant donné la proximité avec les plantes qui vont pousser sur les abribus. Il a donc été décidé de procéder à un test sur un seul abribus pour voir comment le filtre et les plantes coexistent.

M. Knörr arrive à 20h45.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif.



4.6.1 Cité des métiers

Le 25 janvier a eu lieu la Cité des métiers, destinée à offrir aux jeunes leurs premiers entretiens pour potentiellement obtenir un apprentissage. 9 entreprises étaient présentes, pour 101 places à décrocher. 78 entretiens ont été tenus, bien qu'il ne soit pas encore possible de déterminer combien de places ont été attribuées. Néanmoins, il s'agit de la quatrième Cité des métiers organisée à Thônex, qui s'établit comme le point d'ancrage de la région Arve et Lac dans le domaine.

4.7.1 Nominations à la Police municipale

Le 1^{er} février, le sergent Alexandre Quinodoz est devenu sergent-major et donc responsable du poste de Thônex. Mme Nathalie Lacombe, responsable ad intérim, n'a pas souhaité poursuivre son rôle de direction. La prochaine séance de la commission sécurité sera l'occasion de présenter M. Quinodoz et d'expliquer la réorganisation de la police municipale. **M. Kilcher** note également que la nomination de deux caporaux sera effective dès le 1^{er} mars, comme validé dans le budget 2023. Le choix s'est porté sur deux candidatures internes, MM. de Almeida et Chanez.

4.7.2 Contrôle vitesse

Le radar communal était installé à l'avenue Adrien-Jeandin, en direction de la rue de Genève, au niveau de la remontée sur l'école, sur un périmètre limité à 40km/h. La bonne nouvelle est qu'il y a 0,19% de dépassements. Sur une semaine entre le 11 et le 18 janvier, 23'000 véhicules passages ont été relevés.

4.8.1 Association Koala

La commune soutient l'association, qui fait de l'accueil de jour et qui a retrouvé un certain dynamisme. Il y avait 11,37 mamans de jour en 2019 et il y en a 19,31 en 2023. Les chiffres peuvent paraître dérisoires au vu de la taille de la commune, mais ils montrent qu'une formule intermédiaire entre la crèche et la non-garde a été maintenue. Cette formule présente l'avantage d'être moins onéreuse et a survécu à la surréglementation du Sassaj.

5. Rapports des commissions

- **M. Frédéric Piguet Président de la commission mobilité**

M. Piguet étant absent, **M. Bickel** prend la parole en tant que vice-président de la commission mobilité. Il était absent lors de la séance du 1^{er} décembre et n'a malheureusement pas eu l'occasion d'obtenir le rapport de M. Piguet. Il propose de le faire à la prochaine séance.



La séance du 1^{er} décembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Chemin Plein-Sud
 - a. Audition des délégués de l'association des habitants-es du chemin Plein-Sud
 - b. Discussion et vote
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2022
3. Divers

La séance du 7 février 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Rue de Genève
Présenté par M. Arnaud Rimbert, ingénieur civil et M. Frédéric Orvain, état de Genève
2. Zones de vitesses
Présenté par M. Victor de Oliveira, département technique, Mairie de Thônex
3. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022
4. Divers

- **Mme Julie Bersier Présidente de la commission travaux bâtiments**

Mme Bersier est surprise que ce rapport figure à l'ordre du jour étant donné qu'elle ne l'a pas rédigé et envoyé. Elle s'en excuse.

M. da Silva fait remarquer que la séance du 1^{er} décembre est la même que celle de la commission mobilité, présidée par M. Piguet, à qui revenait la tâche d'en faire le rapport.

La séance du 1^{er} décembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Chemin Plein-Sud



- a. Audition des délégués de l'association des habitants-es du chemin Plein-Sud
- b. Discussion et vote
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2022
3. Divers

• **M. Joseph Camuglia Président de la commission écoles, jeunesse, sports**

M. Camuglia annonce qu'une présentation du concept Bubble crèche a été donnée au point 2, ainsi qu'un état des lieux du concept anti-gaspillage au point 3. Ces deux points n'ont pas fait l'objet de votes. Le procès-verbal a été approuvé par 5 voix pour et une abstention. La séance s'est terminée à 20h10.

La séance du 6 décembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Approbation du procès-verbal du 30 août 2022
2. Crèche privée de Belle-Terre
Présentation de 18h30 à 19h15
3. Etat des lieux du concept anti-gaspillage
Présentation de 19h15 à 20h00
4. Divers

• **M. Philippe Calame, Président de la commission des finances**

M. Calame revient sur la séance du 8 décembre 2022, qui a élaboré la directive du CM sur la présidence de commissions et les séances de commissions conjointes.

Il invite les commissaires à lire le rapport qui expliquent le raisonnement d'équilibre qui a mené à la directive et encourage les présidents de commission à avertir le plus tôt possible le vice-président afin que ce dernier puisse se faire remplacer par quelqu'un de son groupe.

La séance du 8 décembre 2022

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 8 novembre 2022



2. Remplacement du vice-président en cas d'absence du président de commission
3. Fonctionnement des séances de commissions conjointes (2 commissions réunies p.ex.)
4. Divers

- **M. Philippe Noël, Président de la commission culture**

M. Noël annonce que le procès-verbal du 17 mai a été adopté par 4 oui et 3 abstentions. La refonte du Chênois a été présentée par Mme Lorenzini et ne faisait pas l'objet de vote, tout comme le programme culturel 2023 décrit par Mme Küng. M. da Silva a informé du nantissement du Fonds d'art de la somme de CHF 58'998.-, qui correspond à 1% des crédits budgétaires. M. da Silva a également indiqué que la situation des Éditions chênoises évolue positivement.

La séance du 19 janvier 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 17 mai 2022
2. Refonte du journal le Chênois : discussion
En présence de la rédactrice en chef, Mme Kaarina Lorenzini
3. Présentation du programme culture 2023
En présence de Mme Martine Küng, responsable du service culturel
4. Fonds d'art : point de situation
5. Editions chênoises : point de situation
6. – point 12 de l'OJ - Fête de la Musique 2023
7. Divers

- **M. Guy Saudan, Président de la commission cohésion sociale**

M. Saudan aborde le seul point qui a fait l'objet d'un vote, soit la modification du règlement des subventions humanitaires.

La proposition d'enlever le pourcentage de l'attribution de l'aide entre le montant pour la FGC et celui pour les coups de cœur a été acceptée à l'unanimité.

La séance du 24 janvier 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :



1. Approbation du procès-verbal du 20 octobre 2022
2. – point 13 de l'OJ - Règlement des aides humanitaires
3. Présentation du projet PCSMU

• **Mme Virginie Moro, Présidente de la commission sécurité territoriale**

Mme Moro rapporte que le procès-verbal a été approuvé, le point de situation sur la Compagnie de Thônex a été donné par M. Véronèse, et celui sur la réforme du SIS par M. da Silva. Ces sujets n'ont pas fait l'objet de votes.

La séance du 26 janvier 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 6 septembre 2022
2. Point de situation sur la Compagnie de Thônex
3. Point de situation sur la réforme du SIS
4. Divers

En présence du Commandant ad interim Monsieur Loïc Véronèse

6. Demande d'un crédit de CHF 2'500'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle no 5659 de la commune de Thônex sise chemin du Bois-des-Arts 48, liée à la prochaine mise aux enchères de ce bien-fonds

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

Préambule

M. Uehlinger pense qu'il est urgent d'en dire un minimum sur le sujet. Les membres de la commission des finances sont au courant du « jeu » autour de cet investissement et comme la discrétion est de mise, le CA demande d'engager ce crédit et prévient que comme la vente aux enchères aura lieu le 23 mars, la présente délibération est assujettie à la clause d'urgence.

M. Calame indique que la commission des finances a approuvé cette demande de crédit à l'unanimité.

Discussion



La demande de crédit ne faisant pas l'objet de remarques, la parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 2'500'000.- destiné à l'acquisition de la parcelle n°5659 de la commune de Thônex sise chemin du Bois des Arts 48, liée à la prochaine mise aux enchères de ce bien-fonds

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu que la parcelle n°5659 sise chemin du Bois des Arts 48, 1226 Thônex, d'une surface de 3751 m², est classée en zone 5 (zone villa) et qu'elle est grevée d'un droit de préemption légal au profit de l'Etat et des communes (art. 19 al. 8 *in fine* de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 4 juin 1987) ;
- Vu l'intérêt, pour la commune de Thônex, d'acquérir la parcelle susmentionnée en vue de compléter son réseau d'espace de parc et promenade, et ainsi réussir à désenclaver les quartiers de villas, comme l'a validé le Conseil municipal en date du 23 novembre 2021 (en complément du plan directeur communal approuvé par ledit conseil en date du 17 décembre 2019) ;
- Vu la mise en vente aux enchères de cette parcelle le 23 mars 2023 et l'obligation pour la commune de participer à ces enchères si elle veut pouvoir concrétiser ses projets futurs ;
- Vu les modalités d'exercice du droit de préemption légale de la commune lors d'une vente aux enchères prévus par l'art 60a de l'ordonnance du Tribunal fédéral sur la réalisation forcée des immeubles du 23 avril 1920,
- Vu le préavis favorable de la commission des finances du 2 février 2023 demandant au Conseil administratif de mettre tout en œuvre pour acquérir cette parcelle ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide,

par 24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'autoriser le Conseil administratif à acquérir, lors de la vente aux enchères du 23 mars 2023 la parcelle n°5659 sise chemin du Bois des Arts 48, 1226 Thônex, d'une surface 3751 m².



2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 2'500'000.-, en vue de l'acquisition de la parcelle susmentionnée lors de la vente aux enchères du 23 mars 2023.
3. D'autoriser le Conseil administratif à miser, lors de la vente aux enchères du 23 mars 2023 jusqu'au montant maximum fixé par la commission des finances.
4. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, mais au maximum le montant fixé par la commission des finances, afin de financer l'acquisition foncière susmentionnée.
5. De comptabiliser la dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
6. D'amortir la dépense au moyen des annuités qui seront fixées lors du vote du crédit d'engagement qu'il conviendra d'adopter ultérieurement pour financer le réaménagement de cette parcelle n°5659.
7. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour prendre part à la vente aux enchères du 23 mars 2023 et de désigner deux de ses membres pour la signature des actes nécessaires à cette opération.
8. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à cette opération vu le but d'utilité publique de celle-ci.
9. De munir la présente délibération de la clause d'urgence, conformément à l'article 32 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984, dès lors qu'en raison des délais fixés, la mise en vigueur de la décision de participer à la vente aux enchères du 23 mars 2023 ne peut souffrir.

7. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour des travaux de rénovation de maintenance et d'amélioration de la piscine de Thônex

Préambule

Le Président explique que ce crédit a déjà été accepté en commission des travaux, bâtiments du 1^{er} septembre 2022. Il donne ensuite la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger tient à remercier M. Poncioni, qui a défendu le dossier en commission et l'a préparé pour ce soir.

La partie couverte de la piscine date de 1974 et la partie extérieure de 1960. Il existe aujourd'hui des problèmes de corrosion et de carbonatation. Le sol glisse, les tableaux électriques sont vétustes. Une remise à niveau s'impose donc.



Comme souvent, la question se pose de savoir s'il s'agit du bon moment pour engager de tels travaux, mais il faut savoir que plus l'on attend, plus les coûts augmentent.

M. Calame indique que la commission des finances a approuvé ce crédit amorti sur dix ans à l'unanimité.

Discussion

La demande de crédit ne faisant pas l'objet de remarques, la parole est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 930'000.- pour des travaux de rénovation de maintenance et d'amélioration de la piscine de Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu la date de construction des bassins entre les années 1960 et 1970 et leur vétusté actuelle ;
- Vu le rapport établi par un ingénieur spécialisé qui relève les armatures métalliques attaquées par les produits de traitement de l'eau, l'humidité qui endommage les fers à béton et le problème de condensation dans les couloirs d'accès aux vestiaires publics ;
- Vu le devis ainsi que l'exposé des motifs qui explique les travaux nécessaires dans un but de sécurité – tableaux électriques et tableau d'éclairage qui prennent l'humidité ;
- Vu le devis ainsi que l'exposé des motifs qui explique les travaux nécessaires dans un but de maintien de la qualité de l'eau, de l'hygiène du matériel et des vestiaires – cuves de produits en mauvais état, carrelage cassé et manque d'étanchéité, revêtements poreux et vitrage à changer pour une bonne aération ;
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 153'450.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien de ces installations et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique et le préavis favorable de la commission travaux, bâtiments du 1^{er} septembre 2022 ;



- Vu le préavis favorable à la commission des finances du 2 février 2023 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 930'000.- pour la réalisation des travaux de rénovation de la piscine de Thônex qui sont nécessaires vu la vétusté de la construction de la piscine qui date des années 1960-1970. Ces travaux assureront l'hygiène et l'étanchéité tant au niveau du bassin intérieur qu'extérieur.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir la dépense de CHF 930'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 341.330 dès l'utilisation du bien qui est estimé à 2025.

8. Demande d'un crédit de CHF 294'000.- pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture pour le bâtiment Edouard-Olivet 10-16

Préambule

Le Président explique que ce crédit a été accepté en commission des travaux, bâtiments du 1^{er} septembre 2022 et que le montant de CHF 285'000.- a augmenté à cause du coût des matériaux. Il donne ensuite la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger explique que la commune de Thônex figure dans les bons élèves du canton étant donné qu'elle est la 6^e commune de Genève pour l'installation de panneaux photovoltaïques. Il y en aura 275 sur le bâtiment sis chemin Édouard-Olivet 10-16, ce qui représente un peu moins de 500m² de surface de panneaux, qui produiront 114'000kWh par année, dont 10 à 15% seront utilisés en autoconsommation.

M. Calame annonce que la commission des finances a approuvé ce crédit à l'unanimité.



Discussion

M. Calame déclare que le groupe Le Centre Verts'libéraux soutiendra la demande de crédit et remercie le CA de suivre un programme assidu de pose de nouveaux panneaux photovoltaïques.

Il y a deux ans, une motion a été votée pour la pose de panneaux à l'école Marcellly. Elle avait été amendée de manière à faire un diagnostic des propriétés de la commune qui pouvaient accueillir des panneaux et déterminer quelle pourrait en être l'autoconsommation. À sa connaissance, **M. Calame** n'a pas eu de rapport final sur ce point, et demande des compléments sur cette analyse.

M. Uehlinger mentionne qu'une accélération de la pose de panneaux a été voulue en 2023, sachant qu'il existe un risque que les coûts de l'électricité augmentent. Il y a plusieurs bâtiments ciblés actuellement, dont l'école Marcellly, la voirie, l'extension de la mairie et l'école du Bois-des-Arts, dont le total produirait 800'000kWh par année.

M. Bickel déclare que l'Alternative approuvera la demande de crédit, car cela va dans le sens de son programme politique. L'opération vise à réduire l'empreinte carbone de la commune, à augmenter l'indépendance énergétique et à favoriser l'énergie renouvelable. **M. Bickel** a déjà exprimé le souhait que l'immeuble PPE en face (numéros 20 à 28) emboîte la même démarche, mais il semble que la procédure soit beaucoup plus complexe pour le privé, il faut donc saluer l'efficacité et la célérité des autorités.

Néanmoins, la question se pose de savoir dans quelle mesure Thônex pourrait suivre la commune de Veyrier, qui incite ses propriétaires à franchir le pas du photovoltaïque en aidant au financement des études de faisabilité en concert avec les SIG.

Enfin, l'Alternative pose la question du choix du maître d'œuvre. Si l'installation ressort du gros œuvre, la loi oblige à une soumission à partir de CHF 300'000.-, si elle ressort du second œuvre, à partir de CHF 250'000.-, ce qui serait le cas pour le crédit proposé. Sinon, l'intervention peut se faire de gré à gré. **M. Bickel** souhaite plus de détails sur ce point.

M. Uehlinger explique qu'il existe deux possibilités. La commune aurait intérêt à ce que les travaux soient considérés comme du gros œuvre à la construction, car elle pourrait amortir sur 40 ans plutôt que 10. Quand des panneaux sont installés sur des bâtiments en construction, ils entrent dans la somme totale et sont considérés comme du gros œuvre. Ici, il s'agit d'une structure rajoutée sur un bâtiment, et le service de surveillance des communes la voit comme un aménagement, qui doit être amorti sur 10 ans même si la garantie des panneaux est de l'ordre de 25 à 30 ans.



Aujourd'hui, les coûts et surcoûts dus à la lenteur administrative n'ont pas été totalement maîtrisés et il existe un léger dépassement. La problématique sera plus flagrante pour l'école Marcelly. Actuellement, la commune travaille avec une entreprise locale de Carouge, recommandée par les SIG, et avec qui Thônex a déjà travaillé. La commune prendra cependant le risque d'avoir une tierce personne qui pourrait venir de très loin, comme c'est le cas lorsque des appels d'offres AIMP sont ouverts. Il s'agira donc de mettre les bons critères pour que l'installation des panneaux reste locale.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 294'000.- pour la pose
de panneaux photovoltaïques en toiture pour le bâtiment Edouard-Olivet 10-16

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettres e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la toiture du bâtiment communal au chemin Edouard-Olivet 10-16 est équipée pour la pose de panneaux photovoltaïques, qu'elle est suffisamment surélevée et ne risque pas l'ombre des arbres ;
- Vu que la centrale photovoltaïque (PV) proposée est composée de 275 panneaux monofaciaux de 400Wc pour une puissance cumulée de 110 kWc ;
- Attendu qu'il est possible de revendre le solde de la consommation d'environ 17'600 kWh aux SIG et qu'en fonction des tarifs actuels, l'installation de ces panneaux photovoltaïques serait amortie en 11 ans ;
- Attendu que la pose de panneaux photovoltaïques bénéficie d'une rétribution unique (RU) de la Confédération figurant dans le programme d'encouragement aux énergies propres dont le montant est estimé à CHF 57'000.- ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal ;
- Vu que les immeubles locatifs situés au 10-16, avenue Edouard-Olivet sont enregistrés au patrimoine financier du bilan de la commune ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,



1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 294'000.- en vue de la pose de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment propriété de la commune et situé au chemin Edouard-Olivet 10-16.
2. De comptabiliser cette dépense directement à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.

9. Demande d'un crédit de CHF 1'000'000.- destiné à subventionner le Bioparc à Thônex

Préambule

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger explique que cette demande consiste à autoriser de dépenser l'argent d'un mécène, qui a octroyé CHF 1'000'000.- à Thônex pour le déplacement du Bioparc. Pour la comptabilité de la commune, l'opération est neutre, il y aura une recette et une dépense d'un million de francs.

M. Calame rapporte que la commission des finances a approuvé cette demande à l'unanimité.

Discussion

M. Noël déclare que l'Alternative se réjouit de l'installation et du développement du Bioparc à Thônex. Elle soutiendra le projet, tout en gardant un œil critique. Il s'agit d'une bonne nouvelle pour les communes chênoises, car cela va permettre de développer l'attention sur les enjeux fondamentaux de la biodiversité, en mettant l'accent aussi bien sur la recherche que sur les actions pratiques et l'éducation. Ceci intervenant de plus à un moment de crise, où les plus graves menaces pèsent sur la biodiversité.

En lisant le projet, le Conseil administratif déclare son engagement en faveur de la transition écologique et invite la population à opérer une révolution nécessaire en matière d'écologie. Cela est louable et peut-être le signe que les temps changent.

Si la profession de foi du CA se traduit durablement dans les actes, il trouvera bientôt en **M. Noël** un ardent défenseur. Ce dernier salue le remarquable travail en réseau auprès des autorités cantonales et de la fondation privée, car c'est tout cela qui a mené à l'implantation du projet sur la commune.

L'Alternative souhaite tout de même poser quelques questions. Premièrement, celle de savoir quelle sera l'étendue du projet en superficie sur Belle-Idée et s'il affectera le projet de ferme urbaine prévu dans le périmètre.



Deuxièmement, sur le plan financier, il s'agit de savoir quelle sera l'implication des différents acteurs (canton, commune, fondation privée et autres). La question se pose de savoir si le Bioparc fonctionnera de manière autonome ou subventionnée, et qui le soutiendrait le cas échéant. Troisièmement, l'Alternative souhaite avoir un calendrier et savoir qui sera maître d'œuvre. **M. Noël** aimerait aussi connaître l'implication des communes voisines (Chêne-Bourg, Chêne-Bougeries mais aussi Vandoeuvres). **M. Noël** demande aussi si le pôle dévolu au sauvetage des petits animaux sera maintenu et souhaite finalement savoir si le thème du Bioparc sera inscrit à l'agenda des différentes commissions.

M. Uehlinger explique qu'il ne sera pas possible de répondre à toutes ces questions ce soir. Il serait peut-être judicieux d'inviter le Bioparc lors d'une séance de commission pour avoir une meilleure idée de tous les enjeux liés au déplacement.

Le terrain appartient intégralement au canton de Genève, il a été mis à la disposition des HUG, et dont la partie agricole est sous bail avec un agriculteur. On voit déjà là que les procédures de négociation seront relativement compliquées. Le CA a vu une ébauche de plan, qui représente une zone d'occupation des deux tiers des 18 hectares, mais le Bioparc ne prendra pas toute cette surface. La question se pose de cultiver sur place les aliments utilisés au Bioparc.

La destination de la ferme urbaine et de sa mise en lien avec le Bioparc est entre les mains de l'État, car c'est ce dernier qui va mener une politique de bonne entente avec la commune. Chêne-Bourg a été impliquée, car la voie d'accès y passe. Vandoeuvres entrera probablement dans les négociations, car il n'y a que la Seymaz qui sépare la commune de la zone.

Aujourd'hui, le projet en est à ses balbutiements, il n'existe pas de calendrier définitif et il y aura encore de nombreuses discussions entre les différents intervenants que sont l'État, les HUG ou encore l'agriculteur.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à **M. Bickel** pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit de CHF 1'000'000.-
destiné à subventionner le Bioparc à Thônex

- Vu les articles 30, alinéa 1 lettre e) et m) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Vu la désignation par le canton de Genève, le 29.09.2022, du site de Belle-Idee pour accueillir le nouveau site du Bioparc Genève ;
- Vu l'intérêt, pour la commune de Thônex, de l'installation sur son territoire du Bioparc, un partenaire reconnu sur le plan international pour ses activités dans le



domaine de la conservation de la nature, en tant qu'acteur de terrain mais aussi comme nécessaire d'une indispensable prise de conscience de ce patrimoine et de sa valeur pour les générations actuelles et à venir ;

- Vu la vision du Conseil administratif, développée dans sa feuille de route pour la législature 2020-2025, en matière de développement durable et en particulier la sensibilisation de la population en faveur de la biodiversité ;
- Vu le soutien de CHF 1'000'000.- obtenu d'une Fondation privée de la place pour faciliter l'implantation du Bioparc sur le territoire thônésien et y développer ses activités dans le domaine de la protection de l'environnement et de la protection des animaux ;
- Vu les études et travaux de préparation indispensables pour l'installation de cette entité sur le site de Belle-Idee dans des conditions adéquates et répondant aux besoins des différentes parties prenantes à ce projet ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances lors de sa séance du 2 février 2023 ;
- Vu la présentation du projet du nouveau Bioparc sur le site de Belle-Idee et ses bénéfices sur les plans local, cantonal et au-delà décrits dans l'exposé des motifs fourni par le Secrétariat général ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide,

Au vote :

Par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 1'000'000.- destiné à financer les démarches et travaux visant à l'implantation du nouveau site du Bioparc sur le site de Belle-Idee.
2. De comptabiliser cette dépense de CHF 1'000'000.- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. Compte tenu que cette dépense brute de CHF 1'000'000.- représente le financement de la commune de Thônex pour l'installation du Bioparc sur le site de Belle-Idee et que cette dépense est compensée par une subvention équivalente de CHF 1'000'000.- déjà reçue d'une Fondation privée, il en résulte un coût net de CHF 0.- pour la commune de Thônex. Il n'y a donc pas d'amortissement financier prévu dans la présente délibération.



10. Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la réfection du préau de l'école Adrien-Jeandin

Le Président donne la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux finances.

M. Uehlinger explique que la demande de crédit complémentaire est en lien avec les affaissements qui ont eu lieu dans le préau de l'école Adrien-Jeandin. Il a été établi avec quasi-certitude que les structures de l'ancienne ferme qui s'y trouvent sont la cause des affaissements. Il va y avoir un démontage, une replanification et finalement un nouveau goudronnage de la surface. La demande avait été faite en commission d'utiliser une surface perméable. Il ne s'agit pas d'une question de coût, le prix entre une surface perméable ou pas ne changeant pas, mais des problématiques de fragilité du sol seraient soulevées par ce choix. En effet, des véhicules (des cuisines scolaires notamment) y effectuent des manœuvres et induisent une usure accrue.

En outre, il existe vraisemblablement des matières fines en-dessous de la surface, et l'installation d'une surface perméable ou semiperméable induirait une percolation qui pourraient conduire à d'autres affaissements.

Enfin, tous les matériaux sous la surface ne sont pas perméables, ce qui implique de mettre un système d'évacuation des eaux pour éviter les débordements en cas de fortes pluies.

La recommandation des mandataires est donc de mettre un enrobé imperméable avec une grille d'évacuation des eaux. Une surface perméable est envisageable, mais la commune devra en assumer les risques.

M. Calame indique que la commission des finances a approuvé cette demande de crédit amorti sur 10 ans. Il remercie le Conseiller Uehlinger d'avoir fourni des réponses aussi rapides sur les questions d'enrobé, considérant que la commission s'est tenue il y a 10 jours seulement.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, elle est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit complémentaire de CHF 120'000.- pour la réfection
du préau de l'école Adrien-Jeandin

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la zone sur laquelle l'école a été réalisée était l'emplacement d'une ferme dans les années 1950 ;



- Vu que les couches et sous-couches de ce terrain ont été mises en place avec de mauvais matériaux au moment de bâtir le préau et que ceci a entraîné un fort faïençage du revêtement, la création de flaques importantes ainsi que des creux et bosses dangereux dans un préau d'école ;
- Vu que la réalisation des travaux du parc aqua ludique a provoqué un important trafic de camions sur ce chantier ce qui a altéré l'enrobé bitumineux du préau ;
- Vu qu'au cours des intempéries de forte intensité de l'automne 2022, de gros trous sont apparus et que certains de ces trous ont plus de 2m de profondeur ;
- Vu qu'il est nécessaire de refaire à neuf une surface de plus de 1000 m² de préau afin de garantir la longévité de la construction en cours ainsi qu'un préau sécurisée ;
- Vu les coûts annuels induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 14'400.-, chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts d'entretien et les charges de financement de l'emprunt ;
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique communal ;
- Vu le préavis favorable de la commission des finances, lors de la séance du 2 février 2023

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit complémentaire de CHF 120'000.- afin de garantir la construction d'un préau sécurisée à l'école Adrien-Jeandin. Celui-ci avait été construit sur des couches et des sous-couches de mauvaise qualité et le passage des camions pour la réalisation du parc aqua ludique sur le préau inondé par les intempéries de forte densité de l'automne a créé des trous de plus de 2m de profondeur.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. D'amortir cette dépense de CHF 120'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 2170.330 dès la première année d'utilisation du bien qui est estimée à 2023.

11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.- pour le contrôle de la conformité des normes de sécurité des bâtiments communaux



Préambule

Le Président explique qu'il s'agit d'une demande du CM lors de la séance travaux, bâtiments du 1^{er} septembre 2022 et celui-ci a chargé le Conseil administratif de prendre des mesures.

Il donne ensuite la parole à M. Uehlinger, Conseiller administratif délégué aux bâtiments.

M. Uehlinger donne quelques précisions sur l'origine de cette demande de crédit. À l'école de Pont-Bochet, qui a plus de 50 ans, une problématique de vitres dangereuses donnant sur la salle de gymnastique a été signalée.

Légalement, les normes de l'époque ont été respectées, et la question se pose de savoir ce qu'il faut faire dans ces cas-là et quel est le seuil des rénovations lorsque les normes évoluent. La décision a été prise de regarder les bâtiments communaux de plus de 25 ans et vérifier les normes de l'époque par rapport aux normes actuelles. L'exposé des motifs est clair, l'étude portera sur la conformité de tous les éléments constructibles visibles en rapport aux normes de sécurité actuelles. Si nécessaire, une échelle de priorité sera proposée. En cas de non-respect des normes, des ébauches de solutions correctives seront proposées. Ce mandat permettra d'avoir une vue précise sur la sécurité des utilisateurs dans les bâtiments les plus anciens.

Il ne s'agit donc pas de tout mettre aux normes, mais d'avoir une image des normes actuelles pour savoir si la différence est trop grande avec les normes de l'époque, afin de décider s'il faut trouver une solution ou si le risque est acceptable.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, elle est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 50'000.-
pour le contrôle de la conformité des normes de sécurité
des bâtiments communaux

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Vu que le Conseil municipal a demandé un audit sur les bâtiments communaux ;
- Vu que le Conseil administratif a décidé de réaliser cet audit sur les bâtiments communaux les plus anciens qui ont dépassé de 25 ans d'âge ;



- Vu qu'il est nécessaire de confier ce mandat à un architecte afin d'avoir une vue précise sur la sécurité des utilisateurs dans ces bâtiments ;
- Vu le préavis favorable de la commission des travaux, bâtiments du 1^{er} septembre 2022 ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

décide

par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au Conseil administratif, sur l'exercice 2023, un crédit budgétaire supplémentaire sur la rubrique 029.31320 d'un montant de CHF 50'000.- pour permettre un audit des bâtiments de la commune qui ont plus de 25 ans d'âge, en étudiant la conformité de tous les éléments constructifs visibles en rapport aux normes actuelles.
2. Ce crédit budgétaire de CHF 50'000.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubrique de charges, voir par le capital propre.

12. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- pour financer la réalisation de la Fête de la Musique

Le Président donne la parole à M. da Silva, Maire et Conseiller administratif délégué à la culture.

M. da Silva explique que cette demande de crédit budgétaire supplémentaire vise à pouvoir réaliser la Fête de la Musique 2023 à la place de Graveson selon un programme validé en commission culture. L'idée est d'avoir une programmation locale, avec de nombreux orchestres, sur une scène ouverte. Le weekend ne coïncide pas avec celui prévu en ville de Genève.

M. Noël indique que la commission culture a validé le projet présenté par le Conseil administratif à l'unanimité.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, elle est donnée à M. Bickel pour la lecture de la délibération.

Délibération



Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.-
pour financer la réalisation de la Fête de la Musique

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu le projet de la commune de mettre à l'honneur les écoles de musique et la formation musicale classique proposées à Thônex et dans la région lors de la Fête de la Musique 2023 ;
- Vu que plusieurs groupes et musiciens seront contactés pour participer à cet évènement ainsi qu'un orchestre symphonique ;
- Vu qu'une petite restauration et une buvette seront à disposition du public ;
- Vu que la place Graveson, qui représente un lieu de passage au centre de la commune sera transformée en salle de spectacle avec l'infrastructure nécessaire ;
- Vu le préavis favorable de la commission culture, loisir, jumelage du 19 janvier 2023,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif, sur l'exercice 2023, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- sous la rubrique 322.313 pour financer l'infrastructure nécessaire à la réalisation de la Fête de la Musique.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire de CHF 17'050.- sera couvert par des plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.

13. Règlement relatif à l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex

Le Président donne la parole à M. da Silva, Maire et Conseiller administratif délégué à la cohésion sociale.

M. da Silva indique qu'il s'agit d'une modification mineure, presque langagière plutôt que de fond. Il s'agit de retirer la mention de pourcentage qui actait la



répartition de l'enveloppe entre les montants directement alloués par la commission sociale et ceux alloués par le biais de la Fédération genevoise de coopération. Suite au vote du budget, qui a approuvé l'augmentation de l'enveloppe, il ne s'agit pas d'augmenter mécaniquement les deux parties, mais d'acter une répartition différente voulue par la commission.

M. Saudan, président de la commission cohésion sociale, indique qu'il a déjà fait son rapport sur la question (le projet avait été approuvé à l'unanimité).

Discussion

La parole n'étant pas demandée, elle est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Règlement relatif à l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex

- Vu l'article 30, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
- Attendu qu'il convenait de modifier ce règlement de la cohésion sociale datant du 3 mai 2022 afin de définir les conditions et modalités d'octroi de l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex ;
- Attendu que les propositions de mises à jour ont été validées lors de la séance de commission de la cohésion sociale du 24 janvier 2023 ;

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'adopter le nouveau règlement de la cohésion sociale qui définit les conditions et modalités d'octroi de l'attribution de l'aide humanitaire à l'étranger et de coopération internationale de la Commune de Thônex, version modifiée le 14 février 2023 selon les documents annexes qui font partie intégrante de la présente délibération.

14. Propositions du Conseil administratif



M. da Silva indique qu'il n'y pas de proposition du Conseil administratif.

15. Questions écrites

La parole est donnée à **M. Bruno da Silva**, Maire, pour la lecture de la réponse à la question de Mme Masha Alimi posée lors de la séance du 22 novembre concernant les prestations et subventions en faveur des seniors de la commune de Thônex (cf. pièce jointe).

Mme Alimi se déclare satisfaite par les réponses.

Le Président annonce que des questions écrites ont été distribuées. La parole est donnée à M. Bickel pour la première.

M. Bickel fait lecture de sa question.

« Début 2020 a été inauguré le centre d'hébergement de la Seymaz, pour des requérants admis à l'asile ou en voie de procédure. Se situant sur la commune de Thônex, sur le territoire de Belle-Ideé, comptant au départ 135 résidents, il peut accueillir quelques 370. Avec un retour de près de 3 trois ans, quelle évaluation peut-on faire de l'intégration scolaire et sociale de ces personnes, quelles questions et problèmes se posent ?

Quelle société communale offre-t-elle des possibilités d'intégration (cours de langue, activités sportives, échanges avec les communiers). En cas de problème spécifique, comment peut-on y remédier, évidemment en partenariat avec l'Hospice général ?

M. Loureiro donne lecture de sa question, qui concerne la villa Vincent.

« En 2009, la commune a acquis une parcelle située en zone de développement 3, destiné à un équipement public, sur laquelle se trouve une villa, la villa Vincent, étant imaginé par Louis Vincent, architecte moderne des années 30. Cet objet architectural est aujourd'hui placé à l'inventaire. Ne pouvant pas le démolir, il a été décidé de construire un nouveau bâtiment communal à l'arrière de ce dernier. Ce projet reprend l'architecture moderne de la villa et arrive ainsi à lui redonner de la valeur grâce à cette mise en relation.

Mise en valeur par le projet récemment construit, la villa Vincent occupe aujourd'hui le rôle de vitrine, et sa fonction ainsi que son apparence, sont devenues importantes. Ce cas complexe est devenu l'objet de multiples réflexions sur ce que cette villa va devenir. Il y a un an, un crédit d'étude pour la réalisation d'une rénovation de la villa Vincent a été voté. De plus, vu la particularité des enjeux, il a été décidé de collaborer avec la haute école d'architecture (HEPIA), de la maison XXX, et cela s'est avéré possible puisque ce cas a été étudié par des étudiants de troisième année d'architecture pendant plusieurs mois. Quelle est l'avancée de l'étude en cours sur la villa Vincent ? Quand allons-nous avoir un



retour de cette étude ? Quelle a été le retour de l'expérience avec les étudiants et enseignants des hautes écoles d'architecture. Au-delà de l'aspect pédagogique pour les étudiants, est-ce que cette collaboration a enrichi les réflexions sur ce cas complexe ?

Mme Mancini donne lecture de sa question.

« Serait-il possible que le Conseil administratif, par délégation à qui de droit, s'assure que la qualité et la quantité des repas fournis par le prestataire de repas scolaires soient égales à ce que son cahier des charges exige ? »

M. Camuglia donne lecture de sa question.

« Lors du Conseil municipal du 16 décembre 2014, délibération n° 174, il a été décidé après votation de par 24 voix pour, soit à l'unanimité, (1) d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude de CHF 82'000.- en vue de la réalisation d'une crèche dans le périmètre des communaux d'Ambilly (MICA). (2) de comptabiliser les dépenses dans le compte, dans les investissements puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif. (3) d'amortir cette dépense de CHF 82'000.- en même temps que le crédit de construction. (4) En cas de non-réalisation du projet, ce crédit sera amorti au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement des années suivantes. Pouvez-vous nous transmettre l'étude détaillée s'il-vous-plaît ? »

Le Président fait lecture de sa question écrite au nom de l'UDC.

« Mercredi 8 février, j'ai donné rendez-vous l'auberge communale de Thônex à une personne pour 10h30. À 10h20, j'ai pu rentrer dans l'auberge, la porte n'étant pas fermée à clé, ce qui laisse penser que l'auberge est ouverte au public puisqu'il y avait une serveuse à l'intérieur. À l'intérieur, je trouvai déjà un cadre du service technique de la commune qui attendait des personnes de son rendez-vous. Mon rendez-vous arrive, 10h30, nous nous sommes installés et avons commandé une boisson. À la fin de mon rendez-vous, au-delà de 11h15, au moment de payer, la serveuse me fait remarquer qu'elle n'aurait pas dû nous servir, car l'auberge n'ouvre qu'à partir de 11h. Interloqué, je lui demandai « avez-vous fait la même remarque à l'employé de la commune » et elle me répond par l'affirmative. Je lui ai demandé qui lui avait donné cet ordre et elle me répond que c'est le patron, le « fils à Caf ».

En plus, bien avant 11h, une dame d'un âge bien avancé est rentrée dans l'auberge et a voulu s'asseoir. La serveuse s'est précipitée pour l'intimer sèchement à ressortir, ce qu'elle fit. Sur le moment, nous avons pensé qu'il s'agissait d'une personne à problème. Pour ma part, je pense qu'une auberge communale se doit d'être ouverte au moins à partir de 8h, voire même plus tôt. Ma question : dans le contrat de gérance de l'auberge, quels sont les horaires qui y sont stipulés, en semaine ainsi que pour les jours fériés ?

16. Propositions individuelles



M. Noël souhaite revenir sur ce qui avait été annoncé au point 3, soit le défunt voyage de législature du Conseil municipal à Paris. Partant de ce constat décevant, **M. Noël** pense qu'il est dommage de ne pas pouvoir réaliser un voyage qui permet de créer plus de liens entre les membres du Conseil. Il est regrettable que le projet soit mis en échec par l'attractivité réduite de la destination, ou pour autre raison. Il est concevable que le temps où l'on concevait des voyages sur le temps d'un weekend étendu avec une destination ambitieuse est peut-être révolu et il faudra peut-être prévoir de faire des sorties d'un jour une fois par année. En disant cela, **M. Noël** est conscient qu'il lance un débat, mais estime que le Conseil municipal perd un peu de sa qualité participative s'il ne peut se rencontrer dans des moments privilégiés et partager du temps sur un ou plusieurs jours.

Le Président pense que le sujet sera réabordé au bureau avec le Conseil administratif. **M. da Silva** intervient pour rappeler l'article 33 du règlement du CM, qui stipule que la proposition individuelle est une invitation écrite ou orale faite au Conseil administratif à étudier un sujet déterminé et à présenter un rapport. Dès lors, **M. da Silva** aimerait savoir si la proposition de M. Noël est une invitation faite au CA pour étudier la question et proposer un rapport concernant ce voyage, et donc explorer des pistes. Il s'agit de savoir si la balle est dans le camp du CA ou du CM pour la prochaine réunion du bureau.

M. Noël comprend la réaction du Conseiller administratif et avoue avoir pris le Conseil municipal pour une tribune avec son intervention. Il pense que cela surtout après la séance qu'il sera possible de se pencher sur la question.

M. Bickel souhaite porter l'attention sur la forte proportion d'apprentis qui quittent l'apprentissage en cours d'étude (presque 50% à Genève), et souhaite savoir quelle est la situation au sein de la commune.

M. Saudan remarque que, suite à la recrudescence de violence entre bandes de jeunes sur la commune, il faut tout mettre en œuvre pour stopper ce phénomène. Comme une bonne partie des agressions et problèmes arrivent en début de soirée, le groupe Le Centre VL suggère fortement au Conseiller administratif en charge de la police, M. Kilcher, d'entreprendre le plus rapidement possible une analyse des horaires de la police municipale et de voir si une prolongation du service jusqu'à 21h sera appropriée. Le Centre VL remercie par avance M. Kilcher pour l'analyse et la mise en place des actions adéquates.

M. Germann complète l'intervention de M. Noël par une question, soit celle de savoir si le bureau et le CA pourrait étudier la possibilité de rencontrer des élus locaux lors des voyages de législature.

Le Président se permet de répondre en avançant que ce point a déjà été voté en séance du Conseil municipal.



Mme Mancini remarque que la température de la piscine a été abaissée suite aux inquiétudes sur le prix de l'énergie. Maintenant que la situation est un peu plus détendue, elle demande si le CA peut envisager de remonter la température afin de ne pas dégoûter les enfants.

M. Uehlinger souligne que toutes les piscines se sont alignées sur la même température, sauf celles qui accueillent des seniors. Par rapport à ce ressenti de froid, la responsable des cours de piscine a effectivement donné des combinaisons et des directives aux enfants pour leur permettre de compenser la température abaissée. La crise énergétique s'avérera ou non à la fin de l'hiver, pas maintenant. Il existe une tendance à l'économie, qui a conduit à la baisse de température dans les bureaux par exemple, et **M. Uehlinger** se voit mal augmenter la température de la piscine sous un prétexte semi-émotionnel. En effet, les premières plaintes sur le froid avaient été invoquées lorsque la baisse de température avait été annoncée mais pas appliquée.

M. Avidgor mentionne que l'année précédente, l'organigramme de la commune était difficile à obtenir et veut s'assurer qu'il soit régulièrement mis à jour.

À **M. Knörr** qui demande si le logo des trois communes développé récemment a été déposé et est protégé juridiquement, **M. Kilcher** répond par la négative et précise que dans la situation actuelle, il faut plutôt qu'une adhésion se fasse autour du logo. Il s'agit encore de la première étape, il va apparaître dans la nouvelle mouture du Chênois, il est en discussion pour figurer sur le Centre sportif de Sous-Moulin et quelques événements l'identifient. À moyen terme, il faudra effectivement le protéger, mais il ne s'agit pas d'une priorité à l'heure actuelle.

En l'absence d'autre prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 22h10.